

Nancy Dea, consultante en environnement
Christian Dubois, sous-ministre associé au Plan Nord et au
Territoire, MRNF
Suzann Méthot, directrice régionale, Initiative boréale canadienne (IBC)
Patrick Nadeau, directeur général, responsable conservation et
politiques, Société pour la nature et les parcs du
Canada (SNAP)

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La 123^e réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) débute à 9h00 le 2 mars 2010, à Québec. Le président invite les membres à suggérer des changements à l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité. La réunion se déroule selon l'ordre du jour qui apparaît ci-dessous.

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Révision des procès-verbaux de la 121^e et de la 122^e réunion ainsi que des conférences téléphoniques du 4 septembre 2009 et du 5 février 2010
3. Affaires découlant de la 122^e réunion et correspondance
 - a) Lettre de Mme Nathalie Normandeau
4. Budget, secrétariat et membres
 - a) Budget à jour
 - b) Rapport annuel 2008-2009
 - c) Rapport annuel 2009-2010
 - d) Régie interne
5. Plan Nord
 - a) Représentants à la table des partenaires
 - b) Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
6. Projet de loi modifiant la Loi sur les mines
7. Stratégie touristique du Québec
8. Chapitre 23 de la CBJNQ
 - a) Modification des annexes
 - b) Participation publique
9. Qualité de l'eau potable
10. Gestion des matières résiduelles
 - a) Plan de gestion des matières résiduelles
 - b) Lettre sur le projet de la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles
 - c) Version préliminaire du premier guide sur les matières dangereuses
 - d) Questionnaire
 - e) Contrats de Mme Nancy Dea
11. Questions diverses
 - a) Site Internet
 - b) Baie Déception : les activités portuaires
 - c) Présentation du CCEK

12. Dates et lieu(x) de(s) prochaine(s) réunion(s)

2. Révision des procès-verbaux de la 121^e et de la 122^e réunion ainsi que des conférences téléphoniques du 4 septembre 2009 et du 5 février 2010

Après avoir suggéré des corrections mineures aux procès-verbaux de la 121^e réunion et de la conférence téléphonique du 4 septembre 2009, les membres adoptent ces derniers. L'adoption des procès-verbaux de la 122^e réunion et de la conférence téléphonique du 5 février 2010 est reportée à la prochaine réunion.

Le comité demande par ailleurs à la secrétaire exécutive de publier sur le site Internet les procès-verbaux des conférences téléphoniques ainsi que de la 121^e réunion.

3. Affaires découlant de la 122^e réunion et correspondance

a) Lettre de Mme Nathalie Normandeau

En réponse à la lettre que le CCEK lui avait transmise à la mi-décembre 2009, à propos de la démarche du développement du Plan Nord, Mme Nathalie Normandeau (ministre des Ressources naturelles et de la Faune) a fait parvenir une lettre dans laquelle elle mentionne notamment qu'il est prématuré de prendre position sur la nécessité de mettre en place une évaluation environnementale stratégique. Le comité discute de la lettre et assurera un suivi.

4. Budget, secrétariat et membres

a) Budget à jour

Les membres révisent les prévisions budgétaires en date du 31 janvier 2010 et suggèrent que des modifications y soient apportées afin d'améliorer l'exactitude de certaines informations présentées.

b) Rapport annuel 2008-2009

Mme Nancy Dea (consultante en environnement) se joint au comité et présente la dernière version du rapport annuel 2008-2009 pour lequel l'assemblage électronique des différentes parties a été réalisé. Les membres commentent la nouvelle version et suggèrent quelques modifications mineures de sorte que le rapport puisse être imprimé et diffusé.

c) Rapport annuel 2009-2010

Le comité demande à la secrétaire exécutive de commencer la rédaction du rapport annuel 2009-2010. À cet effet, il souhaite que, en fonction du nouveau plan quinquennal, des changements soient apportés à la présentation.

d) Régie interne

Pour l'année 2010-2011, les membres discutent de la présidence et de la vice-présidence du CCEK qui devraient être respectivement assumées par un membre nommé par le gouvernement du Canada et un membre nommé par le gouvernement du Québec. Jusqu'à ce que ces nominations soient déterminées, M. Michael Barrett et M. Adamie Kalingo continueront d'assurer respectivement ces fonctions.

5. Plan Nord

a) *Représentants à la table des partenaires*

Lors de sa dernière réunion en janvier 2010, le CCEK souhaitait obtenir plus d'information sur l'élaboration du Plan Nord. C'est pourquoi Mme Suzann Méthot (directrice régionale, IBC) et M. Patrick Nadeau (directeur général, responsable conservation et politiques SNAP), représentants à la table des partenaires, se joignent à la réunion. M. Nadeau et Mme Méthot font connaître au CCEK l'organisme environnemental qu'ils représentent respectivement.

La SNAP est un organisme non gouvernemental qui œuvre dans le domaine de la conservation des régions sauvages et des aires protégées. Impliquée dans différents projets et avec différents partenaires, la SNAP voit entre autres à la protection des océans, de l'eau douce, de la forêt boréale et des parcs nationaux. Par ailleurs, l'IBC est un organisme non gouvernemental qui s'intéresse surtout à la conservation de la forêt boréale canadienne. L'IBC a notamment convié, à la table du Conseil du Nord durable, des représentants d'industrie et des communautés autochtones dans le but de faire de la forêt boréale un exemple de protection durable.

M. Nadeau et Mme Méthot présentent l'organigramme de la structure de travail (en date du 26 janvier 2010) du Plan Nord et mentionnent que le gouvernement est réceptif aux propositions de modification. Plus précisément, ils abordent le rôle et la composition des différents groupes de travail. M. Nadeau informe le comité qu'un projet de lettre sera prochainement transmis au MRNF pour qu'un représentant de l'environnement participe à chaque groupe de travail. Les membres du CCEK s'interrogent sur le processus d'assignation à la table des partenaires du siège de l'environnement, assumé par M. Nadeau, et celui du développement durable, assumé par Mme Méthot, tous deux représentant la société civile. Requérant l'implication du CCEK dans le développement du Plan Nord, M. Nadeau et Mme Méthot suggèrent que le comité prenne part à la table de concertation sur le développement durable ou à la table sectorielle inuite.

Le CCEK partage avec ses invités ses préoccupations à l'égard de la structure de travail du Plan Nord et constate que les principes de développement durable y sont absents. L'équilibre entre les domaines sociétair, environnemental et économique ne semble pas respecté, ce qui pourrait nuire à l'élaboration d'une

vision globale durable pour le Plan Nord et se répercuter sur les décisions relatives à l'identification des aires à exclure des activités industrielles (des domaines énergétique, minier et forestier) et représentant 50 % du territoire nordique.

En ce qui a trait à la protection des 12 % du territoire du Québec, M. Nadeau considère qu'une table de conservation et d'aménagement du territoire permettrait de conseiller le gouvernement sur cette question particulière. En contrepartie, un membre fait remarquer que non seulement le Nunavik a déjà un plan régional d'aménagement pour identifier les aires à protéger, et qu'un département de l'ARK réalise aussi des études et des consultations à ce sujet. M. Nadeau soutient alors qu'il pourrait proposer la participation de ce département à cette table. Le CCEK réitère alors l'importance de soumettre le Plan Nord à une évaluation environnementale stratégique et ainsi évaluer les impacts cumulatifs des projets provenant des secteurs différents. En parallèle, il aborde également les questions de la transparence du processus du Plan Nord et de la qualité de l'information publique, de façon à optimiser la participation du public.

b) Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Le CCEK accueille M. Christian Dubois (sous-ministre associé au Plan Nord et au Territoire, ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)) et Mme Andrée Bélanger (directrice, Direction de la coordination du Plan Nord, secteur du Plan Nord et du territoire, MRNF) qui sont responsables du Plan Nord. Le comité présente tout d'abord son mandat selon les dispositions du chapitre 23 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (articles 23.2.2, 23.5.24, 23.5.26, 23.5.28 et 23.5.34). Il insiste aussi sur l'importance de son rôle consultatif et de surveillance de l'administration du régime de protection de l'environnement et du milieu social et sur les droits des Inuits relatifs à leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage. M. Dubois mentionne que la CBJNQ sera respectée dans son intégralité et que, le cas échéant, chaque projet, issu de chaque secteur d'activité, sera sujet aux dispositions déjà prévues.

Les invités et le comité se penchent sur l'organigramme de la structure de travail du Plan Nord qui comprend plusieurs niveaux de coordination et abordent le sujet de la participation du CCEK. Les membres s'interrogent sur les raisons qui ont fait en sorte qu'ils n'ont pas été invités à la table des partenaires. M. Dubois souligne l'intérêt de plusieurs organismes de prendre part à cette table. Il propose que le comité intègre la table inuite. Les membres rappellent alors que le CCEK a un mandat consultatif et de surveillance dans le domaine de l'environnement et du développement durable au Nunavik et qu'il ne serait pas concerné par l'ensemble des sujets discutés à la table inuite.

M. Dubois réitère l'objectif de faire du Plan Nord un modèle de développement durable. Autrement dit, tout en satisfaisant aux critères de ce dernier, chaque

région concernée imposerait ses propres objectifs. M. Dubois mentionne à cet effet qu'une personne, dans chaque groupe de travail, représentera le développement durable et qu'il y aura un groupe de concertation sur le sujet. Le comité fait alors part de ses préoccupations relatives à l'application des principes de la Loi sur le développement durable, à la détermination des 50 % du territoire qui seront soustraits à l'exploitation industrielle et à l'ajout d'une table de travail sur l'environnement.

À la suite de la rencontre avec les représentants du MRNF, les membres du CCEK demandent à la secrétaire exécutive de préparer un projet de lettre adressée à Mme Nathalie Normandeau, dans laquelle le comité fera part de ses préoccupations à l'égard du Plan Nord.

6. Projet de loi modifiant la Loi sur les mines

Les membres discutent du projet de loi modifiant la Loi sur les mines. Ils s'entretiennent d'abord sur l'importance d'accorder un plus grand pouvoir en matière d'affectation du territoire à l'Administration régionale Kativik (ARK) qui agit au Nunavik à titre de municipalité régionale de comté (MRC). Ainsi, l'identification des aires à protéger ou à affecter à des usages particuliers pourrait se réaliser préalablement à la détermination des claims. De plus, les développements miniers devraient utiliser les infrastructures régionales existantes, comme les routes, les quais et les aéroports, ce que le CCEK a déjà recommandé dans son *Avis sur le développement actuel et futur des infrastructures de transport au Nunavik* (octobre 2007).

Les membres rappellent que des règles particulières s'appliquent aux activités d'exploration et d'exploitation minières sur le territoire du Nunavik conformément à la CBJNQ. Le chapitre 23 de la CBJNQ assujettit toute exploitation minière ainsi que les routes nécessaires aux travaux d'exploration et d'exploitation minière à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social. À ce sujet, les membres souhaitent qu'une plus grande distinction soit faite entre l'exploration minière préliminaire, intermédiaire et avancée, de sorte que chaque niveau soit soumis à une évaluation environnementale adaptée à ses impacts.

Les membres rappellent également certaines des recommandations formulées par le CCEK qui trouvent application dans le processus de révision de la Loi sur les mines. Ils se penchent aussi sur le processus de participation publique. En fait, ils souhaitent l'amélioration des modalités de la participation des Inuits et des autres résidents du Nunavik ainsi que des groupes qui les représentent en rendant, par exemple, l'information plus facilement accessible, des délais de consultation raisonnables et prévisibles et des résumés vulgarisés.

Au sujet de la restauration des sites miniers, le comité note qu'au Nunavik l'industrie n'est pas tenue de garantir l'ensemble des coûts de restauration de plusieurs sites d'activités minières, mais seulement 70 %, et que suivant le rapport du Vérificateur général du Québec, du 1^{er} avril 2009, le MRNF néglige de faire le suivi des versements échus, ce qui augmente les risques financiers du gouvernement et des communautés locales. Les membres soulignent également que les coûts estimés de fermeture ne sont pas basés sur l'ensemble du site minier et qu'à l'avenir au Nunavik la restauration des sites doit inclure aussi les routes et toutes les autres infrastructures.

Puisque le CCEK souhaite être consulté sur ce projet de loi, la secrétaire exécutive informe le comité que Mme Lucie Ste-Croix (directrice générale, Direction générale de la gestion du milieu minier, Secteur des mines, ministère des Ressources naturelles et de la Faune) l'a avisée qu'une consultation en commission parlementaire aura lieu prochainement. Le comité décide donc de transmettre ses commentaires sur le projet de loi à la commission parlementaire. La secrétaire exécutive assurera le suivi nécessaire à l'acheminement des commentaires du CCEK au Secrétariat des commissions de l'Assemblée nationale dans les délais prescrits.

7. Stratégie touristique du Québec

Afin de hausser les recettes touristiques et le nombre de visiteurs dans les régions nordiques québécoises, le gouvernement du Québec a décidé d'élaborer une stratégie touristique dans le cadre du Plan Nord. À ce sujet, Mme Louise Séguin (coordonnatrice, développement touristique du Nord, direction du partenariat et de l'intervention régionale, Ministère du Tourisme), a fait parvenir au CCEK un document de travail qui comporte 14 propositions regroupées autour de trois secteurs touristiques: a) la structuration, la consolidation et le développement de l'offre; b) la promotion et la mise en marché touristique; c) et l'accueil, l'information et la mise en valeur touristique. La secrétaire exécutive fait donc un point d'information concernant les plus récents développements.

La stratégie vise la conception d'un modèle d'écotourisme qui sera identifié par les communautés inuites de sorte que la nature, la culture et le terroir soient mis en valeur selon l'approche du développement durable. En fait, l'entreprenariat local, par l'entremise de petits groupes, voire des entreprises familiales, offrira des services de guide pour des voyages d'aventure. Il va sans dire que certains membres des communautés pourraient recevoir une formation pour mieux connaître les normes en matière touristique. De plus, il est prévu que la commercialisation se réalisera notamment par la création d'une agence de voyage spécialisée dans le Nunavik. Répondant à une augmentation importante de la demande mondiale pour les voyages d'aventure dans les régions nordiques du globe, ce type de tourisme s'adresse à une clientèle économiquement aisée, cultivée, provenant surtout de pays européens, possédant une grande

expérience de voyage et s'intéressant à des destinations inconnues. La secrétaire exécutive précise qu'en aucun cas, il n'est question dans le document de travail de tourisme de masse.

On demande à la secrétaire exécutive de préparer une lettre à l'attention de Mme Séguin, pour lui faire part des préoccupations du CCEK relatives au développement touristique au Nunavik

8. Chapitre 23 de la CBJNQ

a) Modification des annexes

Dans son *Avis sur le renforcement de la procédure d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social au Nunavik*, le CCEK recommandait, entre autres, que les annexes du chapitre 23 de la CBJNQ soient révisées. Mme Madeleine Paulin (sous-ministre du Développement durable, de l'environnement et des Parcs) a informé le comité, dans une lettre, qu'elle est disposée à entreprendre cette révision, mais que la partie inuite doit en faire la demande. Tel que mentionné dans son avis, le comité privilégie une approche tripartite (provincial-fédéral-inuite) et ce, dès le début des travaux de révision des annexes. La secrétaire exécutive informe les membres qu'une lettre de l'administrateur fédéral est d'ailleurs attendue à ce sujet.

b) Participation publique

Le CCEK, dans son avis, recommandait aussi l'amélioration de la participation publique au processus du chapitre 23 de la CBJNQ, de la transparence et de l'accès à l'information. Mme Madeleine Paulin (sous-ministre du Développement durable, de l'environnement et des Parcs), dans une lettre, propose de créer un groupe de travail afin d'examiner les avenues possibles en la matière. Puisqu'un représentant de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) sera appelé à y participer, le CCEK croit qu'il n'a plus à poursuivre des démarches dans l'intention d'inviter M. Peter Jacobs (président, CQEK) à l'une de ses réunions. Par ailleurs, la secrétaire exécutive informe les membres qu'elle a fait parvenir une lettre à Mme Paulin à l'effet que le comité souhaite s'impliquer dans ce groupe de travail.

9. Qualité de l'eau potable

Un membre fait savoir au comité que l'ARK souhaiterait, d'une part, réviser les résultats et les recommandations de M. Benoit Barbeau (professeur agrégé, Chaire industrielle CRSNG en eau potable, École Polytechnique de Montréal) à propos de l'étude sur le nettoyage des réservoirs d'eau dans le Nunavik et, d'autre part, voir se réaliser un projet pilote, par exemple à Puvirnituq, où la fréquence des activités de nettoyage a diminué. Pour ces raisons, la participation de M. Barbeau au Conseil régional de l'ARK est reportée à une date ultérieure.

10. Gestion des matières résiduelles

a) Plan de gestion des matières résiduelles

Un membre annonce au comité que l'ARK recevra du MDDEP une subvention de 120 000 \$ pour le développement d'un plan de gestion des matières résiduelles. Le montant équivaut à celui qui a été accordé aux municipalités exerçant des compétences supramunicipales ainsi qu'aux municipalités régionales de comté (MRC) admissibles au programme gouvernemental de 2002. L'élaboration du plan devrait ainsi favoriser la participation des communautés à l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles en fonction de leurs particularités nordiques. Les membres discutent des négociations et des délais nécessaires pour que les termes de la collaboration entre le gouvernement et l'organisme soient déterminés; le versement de l'aide financière étant conditionnel à la conclusion d'un protocole d'entente.

b) Lettre sur le projet de la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles

Le CCEK a transmis à Mme Madeleine Paulin du MDDEP une lettre relative à la nouvelle politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Les préoccupations du CCEK concernent notamment l'importance pour la population du Nunavik de comprendre les concepts de « réduction à la source » et de « valorisation » et de développer et mettre en place des programmes adaptés à ce territoire. Il est aussi important de définir ce que l'on entend par territoire nordique et y préciser les régions admissibles. De plus, le soutien financier d'un million de dollars pour les cinq prochaines années doit aussi être réparti selon les régions nordiques admissibles. Finalement, il y est question de l'importance pour le gouvernement de développer ses connaissances sur la gestion des matières résiduelles en milieu nordique, notamment au Nunavik. Les membres demandent à la secrétaire exécutive d'assurer le suivi de la correspondance.

c) Version préliminaire du premier guide sur les matières dangereuses

Mme Nancy Dea présente le premier guide sur les matières dangereuses à l'intention du personnel des municipalités et des organisations régionales du Nunavik qui gèrent ces matières. Révisé par le bureau régional du MDDEP et Stabilis (firme de consultation, de services et de formation en environnement), le guide constitue un résumé de la formation que le personnel reçoit habituellement. Plus précisément, il comprend une description des types de matières dangereuses, de leurs effets potentiels, du rôle et des responsabilités des producteurs et des organismes gouvernementaux ainsi qu'un résumé à propos de la gestion des matières dangereuses. Cette dernière section établit le mode d'emploi pour l'entreposage et l'identification des matières, la prévention de la pollution, le transport et l'élimination. Une liste des entreprises spécialisées dans la gestion des matières dangereuses est aussi dressée à la fin du document.

Les membres discutent des informations présentées dans le guide et proposent des modifications. Ils demandent que les commentaires soient intégrés au document et qu'une nouvelle version leur soit transmise. Le comité s'entretient également sur les distinctions entre ce premier guide et un autre guide qui est en préparation par le CCEK et qui sera destiné aux mêmes usagers, mais qui couvrira les urgences reliées aux matières dangereuses ou aux déversements. Mme Dea informe le comité que ce guide lui sera bientôt transmis pour qu'il le révise.

d) Questionnaire

Mme Dea présente une version préliminaire d'un document destiné aux représentants municipaux du Nunavik. La première partie présente des renseignements généraux sur les matières résiduelles de cette région. La deuxième partie est un questionnaire où il est traité des intérêts des conseillers municipaux relatifs à la gestion des matières résiduelles et au recyclage. Les membres discutent du document et suggèrent quelques modifications. Le comité fait par ailleurs quelques propositions en ce qui a trait à la démarche proposée et au suivi souhaité. Il est décidé que des modifications seront apportées au document et que la démarche sera discutée lors de la prochaine réunion.

e) Contrats de Mme Nancy Dea

Le CCEK rétablit le sous-comité administratif composé de trois membres et se penche sur les nouvelles propositions de contrats de Mme Nancy Dea pour ses services de consultante en environnement. Il examine différentes clauses, dont la clause de transport qui doit être assujettie à l'approbation des membres; quelques modifications sont donc à apporter aux contrats. Par ailleurs, on demande à la secrétaire exécutive d'effectuer d'abord le paiement pour les tâches accomplies et de faire ensuite des paiements mensuels en fonction des nouveaux services rendus.

11. Questions diverses

a) Site Internet

Le comité demande à la secrétaire exécutive de réorganiser le site privé du CCEK pour favoriser l'échange d'information entre les membres. On mentionne également qu'il serait intéressant de faire le suivi des réunions à partir de cette portion du site. La secrétaire exécutive se renseignera à propos de la limite maximale de mémoire que le site peut contenir afin qu'un archivage des documents importants soit possible.

b) Baie Déception : les activités portuaires

Un membre fait l'état d'activités industrielles de chargement et de déchargement, à partir du quai de la Baie Déception, qui occasionneraient de la pollution marine. Le comité s'entend pour que la secrétaire exécutive transmette les informations en la matière aux responsables de l'ARK.

c) Présentation du CCEK

Les membres constatent que le CCEK est peu connu des acteurs politiques, environnementaux, etc., ayant des activités au Québec méridional. Afin de mieux se faire connaître, un membre propose qu'un court film ou une présentation sur le CCEK soit préparé. Ce projet s'inscrirait dans le plan quinquennal 2009-2014 du CCEK où des actions sont à prévoir pour « redoubler d'efforts en vue de faire connaître le CCEK et son mandat auprès des habitants du Nord, des instances et des représentants des gouvernements ». On demande à la secrétaire exécutive d'assurer un suivi à ce sujet pour une prochaine réunion.

12. Dates et lieux de(s) prochaine(s) réunion(s)

La 124^e réunion du CCEK aura lieu les 15 au 16 juin 2010 à Kuujjuaraapik.



Stéphanie Benoit
Secrétaire exécutive
6 octobre 2010